

Rapport d'activité annuel 2025

Groupe Spécialisé n°GS22 « Installations et réseaux hydrauliques intérieurs »

Nombre de réunions tenues dans l'année

2 réunions pour l'année 2025. (Première réunion le 01/10/2025)

Commenté [RM1]: Indiquer le nombre de réunions tenues dans l'année.

Nombre de Groupes Spécialisés

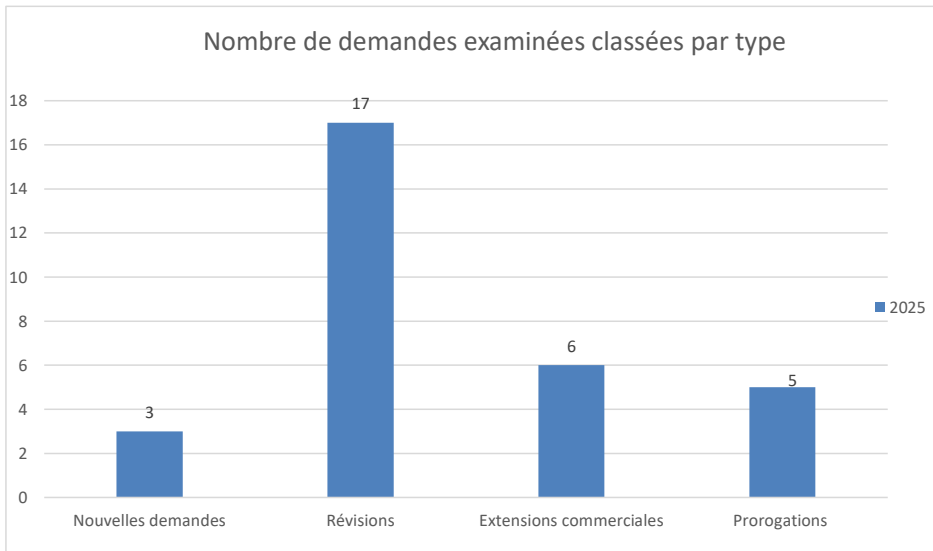
Le Groupe Spécialisé n° 22 compte 22 membres et un rapporteur.

Commenté [RM2]: Ne pas mettre de noms de personnes dans ce § (les noms sont sur le site public de la CCFAT)

Éléments statistiques

31 demandes examinées par le Groupe Spécialisé dont :

- ✓ 3 nouvelles demandes ; 17 révisions, 6 Extensions commerciales, 5 prorogations.



Familles	Nombre
Capteur enterré	
Flexible de raccordement	6
Procédé de réhabilitation de réseaux d'évacuation par revêtement à base de résine	
Procédé de revêtement époxy pour intérieur de canalisation métallique	
Raccord pour tube en matière plastique	
Système d'isolation de canalisations	
Système de canalisations en PB	
Système de canalisations en PE-RT	2
Système de canalisations en PEX	
Système de canalisations en polypropylène (PP)	3
Système de canalisations en PVC	1
Système de canalisations en PVC-C	1
Système de canalisations métalliques	4
Système de canalisations multicouches	3
Système de canalisations préisolées	3
Système de distribution d'eau chaude sanitaire	
Système de pieuvre hydraulique	
Système d'évacuation des eaux pluviales gravitaire	1
Système d'évacuation des eaux usées	6
Système d'alimentation du réseau d'Eau Destinée à la Consommation Humaine en eau préchauffée	1

20 Avis publiés en 2025, dont :

- ✓ 3 nouvelles demandes ; 17 révisions, X Extensions commerciales, X prorogations.

Nouveaux domaines éventuels

Aucun

Propositions de passage au traditionnel faites par le Groupe Spécialisé

Commenté [RM3]: Nouvelles familles de produit/procédé.
Dans le cas d'absence de création de nouveaux domaines, le préciser et ne pas supprimer le paragraphe.

Commenté [RM4]: cf. article 32 du RI de la CCFAT du 10 juin 2015 :

'Chaque Groupe Spécialisé procède annuellement à une étude de synthèse permettant de dégager les couples « produit-procédé / domaine d'emploi » sous Avis Technique se rattachant au domaine traditionnel et dont le passage à bref délai dans le domaine normalisé est souhaitable et techniquement envisageable. Une attention spéciale sera accordée aux méthodes d'essais qui peuvent être normalisées.

Sur la base de cette étude, la Commission informe de sa position les organisations compétentes (Groupe de Coordination de Normalisation du Bâtiment GCNorBât-DTU).

Indépendamment des travaux de rédactions des règles de l'art susceptibles d'être entrepris, les Avis Techniques des produits ou procédés concernés sont maintenus pour une durée déterminée par la Commission, puis annulés de plein droit.'

[Si aucune demande n'a été faite, indiquer 'Pas de proposition'.]

Préciser si des règles de conception, de mise en œuvre, de méthodes d'essais ou de caractérisation des produits peuvent passer dans le domaine traditionnel.

Pour la famille « Flexibles de raccordement » et la famille « Traitement de lutte contre la corrosion et l'entartrage des réseaux d'eau chaude sanitaire », la CCFAT se prononcera sur la date de fin de validité des ATEC concernés lors de la commission de mars 2026.

Dispositions différentes de ceux des documents normatifs et des règles de l'art en vigueur

Documents publiés

Révisions d'office

Faits marquants propres au GS

1. Groupes de Travail en cours :

- Systèmes Métalliques : Création d'un Guide pour l'Evaluation.
- Systèmes d'Evacuations type Chutes Uniques : Mise à jour du Protocole d'essais.
- Système de Canalisations Thermoplastiques : Mise à jour du Guide de l'Evaluation.
- Système de Canalisations Préisolées :

Flexibles de raccordement pour eau chaude et froide sous pression
Transformation en guide de mise en œuvre, en attente de publication

Systèmes de canalisations sous pression à base de tubes en matériaux de synthèse : tubes en couronnes et en barres - CPT de mise en œuvre : Consultation sans retour des experts, validation au GS22 du 04/02/2026

Commenté [RN5]: § optionnel, en lien avec l'article 31 du Règlement Intérieur :
Art. 31. - Compatibilité
Lorsque les performances, les domaines d'emploi ou les dispositions de mise en œuvre diffèrent de ceux qui résultent des documents normatifs et des règles de l'art en vigueur, il appartient à la Commission, sur proposition du Groupe Spécialisé, d'informer les organisations compétentes afin que les documents normatifs ou règles concernés soient éventuellement révisés.

Commenté [RM6]: Lister les **nouveaux documents entérinés** par le GS et/ou CCFAT : CPT, Guides Techniques Spécialisés, nouvelles listes minimales...

Commenté [RM7]: Lister les décisions relatives à chaque famille d'Avis Technique pour lesquelles le GS a décidé d'une révision d'office sur analyse de l'évolution de la jurisprudence sur l'année en cours.

Commenté [RM8]: Exemple : changement de Président, transferts de familles d'AT...



Cet export contient 3 connaissances.

Liste des évolutions de jurisprudence DT des familles du GS 22 validées en GS entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

Système de canalisations préisolées

DT 13785

Connaissance n°13785 validée en GS le 04/12/2025

Objet de la montée de version

Création du Dossier Technique

Description

L'avis du groupe spécialisé ne porte que sur la partie hydraulique: les conduits électriques certifiés selon la NF EN CEI 61386-22 :2021 sont exclus de cette appréciation.

Système de canalisations métalliques

DT 13786

Connaissance n°13786 validée en GS le 04/12/2025

Objet de la montée de version

Création du Dossier Technique

Description

N'est recevable que pour des applications chauffage / refroidissement et à la condition que les raccords en Inox 304 portent un marquage de type pictogramme eau non potable (et que les emballages précisent un usage en chauffage ou refroidissement uniquement)

Système de canalisations en polypropylène (PP)

DT 13784

Connaissance n°13784 validée en GS le 04/12/2025

Objet de la montée de version

Création du Dossier Technique

Description

Mentionner une ACS sur un produit dans un Avis Technique qui ne vise pas une application sanitaire n'est pas acceptée.